

RGPD : 7 points importants pour le Règlement européen sur la protection des données



Le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) dont l'entrée en vigueur est prévue le 25 mai 2018, concerne tous les responsables de traitement de données établis sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que les traitements visant des résidents européens.

Ce règlement poursuit trois objectifs essentiellement :

- Renforcer les droits des personnes
- Responsabiliser les professionnels
- Renforcer la coopération entre les autorités protectrices de données personnelles.

Voici les 7 clés destinées à se préparer à l'entrée en vigueur de ce règlement.

1. S'assurer d'un consentement sans ambiguïté

2. Permettre le droit à la portabilité des données

3. Des dispositions spécifiques pour les enfants

4. « Privacy by design »

5. « Accountability »

6. Etude d'impact sur la vie privée (EIVP)

7. Le Délégué à la Protection des données (Data Protection Officer)

[La suite en détail]

Besoin d'un **accompagnement** pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une **formation** pour apprendre à vous

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Réagissez à cet article

Source : *Règlement européen sur la protection des données*